

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'Hypercourt, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian LEBRUN, Maire de la Commune.

Présents : Monsieur Ghislain VERVAEKE, Monsieur Francis LELEU, Monsieur Jean-Luc BEKAERT, Madame Josiane COPPE, Madame Agnès VASSEUR, Monsieur Ludovic PATTE, Madame PETIT Francine, Monsieur LEBRUN Alain, Monsieur FAVREL Michel, Monsieur NUTTENS Olivier.

Absents : Monsieur TARGET Gauthier, Monsieur MARQUANT David, Madame DUQUENNE Angélique, Monsieur DRYHYNIEZ Julien.

Pouvoirs : Monsieur Philippe VERRIER a donné pouvoir à Monsieur FAVREL Michel.

Madame PETIT Francine a été nommée secrétaire de séance.

En ouverture de séance, Monsieur Ludovic PATTE, 1^{er} Adjoint donne lecture du précédent procès-verbal, pour approbation., le procès-verbal correspondant est soumis à l'assemblée et approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour une délibération pour l'achat d'un terrain, les membres du conseil municipal acceptent.

ORDRE DU JOUR :

- Budget 2024
- Mise en place de la fongibilité des crédits en M 57 en section de fonctionnement et d'investissement.
- Taux de Fiscalité Directe Locale
- Subventions 2024
- Achat broyeur
- Questions diverses

11-2024 Approbation du budget primitif 2024

Monsieur le Maire expose ses propositions concernant le budget primitif 2024.

Le budget est arrêté comme suit :

Section Fonctionnement : Dépenses : 2 986 130,65 €
Recettes : 2 986 130,65 €

Section Investissement : Dépenses : 1 947 340,78 €
Recettes : 1 947 340,78 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif pour l'année 2024.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

12/2024 Mise en place de la fongibilité des crédits en M 57 en section de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que suite au passage à la nouvelle nomenclature comptable M 57, celle-ci a été conçue pour mieux identifier les compétences susceptibles d'être exercées par les collectivités territoriales.

La M 57 apporte une souplesse nouvelle en matière de virements de crédits : l'organe délibérant peut déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Parmi les autres changements d'importance, figure la gestion des dépenses imprévues en autorisation de programme et autorisation d'engagement.

Ces autorisations, limitées à 2 % des dépenses réelles de chacune des sections, ne donnent pas lieu à exécution et ne comportent pas de crédits de paiement. Par conséquent, ces chapitres ne participent pas à l'équilibre budgétaire des deux sections qui s'apprécient en tenant compte des seuls crédits de paiement (les dépenses imprévues n'ont pas besoin d'être financées par des recettes budgétaires).

DELIBERATION

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame, Monsieur le maire, et en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

13/2024 Vote des taux de Fiscalité Directe Locale :

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé en 2017 lors de la fusion qu'un lissage sur 10 ans serait appliqué donc jusqu'à 2026 par obligation de ne pas augmenter les taxes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter les taux de Fiscalité Directe Locale suivants, pour l'année 2024.

- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33,73 %
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 22,21 %
- ✓ CFE : 13.12 %
- ✓ Taxe d'habitation : 12.61 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les taux d'imposition pour l'année 2024

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

14/2024 Approbation des subventions aux Associations pour 2024 :

Monsieur le Maire propose les subventions prévues au budget 2024 comme suit :
Madame Francine PETIT demande d'augmenter de 100€ la subvention pour l'ADMR ainsi que l'association Saint-Jean.

- le C.L.A.P.	:	500 €
- Le Comité des Fêtes d'Omiécourt	:	500 €
- Le Comité des Fêtes Hyencourt le Grand	:	500 €
- Ass. de la Chasse	:	250 €
- Ass. des Parents d'Élèves	:	300 €
- A.D.M.R.	:	400 €
- Saint-Jean	:	400 €
- Riders Evolution	:	250 €
- Croix rouge	:	500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à la majorité les montants proposés au budget 2024.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

15/2024 Achat d'un broyeur

Monsieur le Maire propose l'achat d'un broyeur.

Monsieur le Maire informe qu'une démonstration a été faite par la société REGNIER pour un broyeur.

Plusieurs devis sont présentés.

Le choix du conseil municipal se positionne sur celui de :

REGNIER prix HT 18 390,80€ soit TTC 22 068,96€

Un jeu de lame sera offert pour la commune par la société REGNIER en cas d'achat.

Le conseil à l'unanimité à l'unanimité des membres présents ou représentés ADOPTE le projet.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 1

16/2024 Achat d'un terrain

Monsieur le Maire informe que Monsieur Francis LELEU souhaite que la commune fasse l'acquisition du terrain à usage de jardin de la parcelle ZN n°47 que Monsieur et Madame RINGLET Maurice vend.

Monsieur Francis LELEU propose au membre du conseil municipal de faire l'acquisition du terrain afin de faire ensuite un échange de terrain avec un cultivateur pour agrandir le cimetière communal de Pertain.

Le compromis de vente sera signé chez Maître Laurence CARPENTIER-GERAULT Notaire à NESLE (Somme), l'offre de vente est de 3000€ le terrain.

Monsieur Francis LELEU informe qu'il y aura les frais de notaire, les frais d'échange de terrain et les frais de bornage à la charge de la commune.

Les membres du conseil municipal après adoptent le projet à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire et Monsieur le Maire délégué a signé les documents nécessaires au projet.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Questions diverses :

Monsieur NUTTENS demande l'avancement du raccordement pour la fibre optique, Monsieur le Maire informe qu'il faut contacter son opérateur.

Madame Francine PETIT demande de prévoir au budget une petite enveloppe pour accorder l'orgue.

Monsieur Jean-Luc BEKAERT demande pourquoi on ne reçoit pas les comptes rendus des Assemblées Générales des associations recevant des subventions de la commune. Monsieur FAVREL Michel président du comité des fêtes d'OMIECOURT donne la liste des manifestations prévues en 2024 :

Un loto le 27 avril, karaoké le 11 mai, un voyage pour les enfants d'OMIECOURT le 8 juin, la réderie le 7 juillet et le 13-14 juillet fêté nationale.

Monsieur FAVREL Michel demande l'avancement du projet pour le ralentisseur à OMIECOURT rue du bosquet. Monsieur le Maire informe qu'un rendez-vous avec l'agence routière de Péronne a été annulé, il sera prochainement reporté.

Questions diverses :

Fin de séance 20h15

N° Délibération	Objet de la délibération	N° Page
11/2024	Approbation du budget primitif 2024	08
12/2024	Mise en place de la fongibilité des crédits en M 57 en section de fonctionnement et d'investissement.	09
13/2024	Vote des taux de Fiscalité Directe Locale	09
14/2024	Approbation des subventions aux Association pour 2024	10
15/2024	Achat d'un broyeur	10
16/2024	Achat d'un terrain	10

Le Maire,

Le secrétaire de séance,